



# Le bien vivre à Fargues

Bulletin d'information municipale - Juin 2023

EDITO

Madame, Monsieur,

Chèr(e)s administré(e)s,

C'est toujours avec plaisir que je rédige cet édito qui ouvre le Bulletin Municipal.

Car au delà des informations et des dates d'animations que vous proposent la municipalité et les associations, ce petit bulletin prend une place de plus en plus importante dans la vie communale.

De part la richesse et la diversité des articles qui le composent, il est aussi un lien concret « obligatoire » entre nous en complément de nos supports numériques (Facebook application Intra-Muros et Panneau-Pocket et site internet (<https://www.fargues-de-langon.com>)).

Il permet au fil du temps de nous donner une image réelle du travail de chacune et chacun dans son domaine (agents de la municipalité et élus).

Pour mieux connaître votre commune, nous vous offrons un plan détaillé joint au présent BIM.

Que celui-ci vous trouve en bonne santé. Prenons soin de nous

Très chaleureusement.

Robert RONCOLI, votre maire et son Conseil Municipal.

## Sommaire

Edito .....	p1
Le Village .....	p2
Solidarité internationale ..	p3
Ça s'est passé ces derniers mois....	p4
Dates à retenir..	p5
Informations diverses .....	p6
Budget.....	p7
PCS .....	p8

## Vous souhaitez nous contacter ?

**Mairie de Fargues**  
 13, route des écoles  
 33210 FARGUES  
 05 56 63 31 42  
[mairie-fargues@wanadoo.fr](mailto:mairie-fargues@wanadoo.fr)

## En cas d'urgence ...

**Robert RONCOLI,**  
 Maire : 06 08 26 52 79



## LA COMMUNE A BESOIN DE VOUS ! VOUS SOUHAITEZ VOUS Y INVESTIR ?

Venez rejoindre ses associations et participer aux nombreux événements Farguais : Trail des Valentin, Marché Gourmand, Festival Rock'N Rose, Fête des Vendanges, Téléthon, ...

## FAITES VOUS CONNAÎTRE À LA MAIRIE

## NOTRE VILLAGE : LE « QUARTIER DES TUILERIES »

La série d'articles consacrée aux quartiers de Fargues se poursuit avec cette fois-ci le quartier des Tuileries. Situé au Nord-Ouest de la commune, en bordure de la route de Villandraut (CD8), ce quartier doit son nom à plusieurs fabriques de tuiles et briques entre le XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle.

La présence de ces tuileries à cet endroit est naturellement due à la consistance des sols argileux dont il reste encore les séquelles dans les bois environnants, témoins d'une activité lucrative durant plusieurs décennies.

Notre enquête a permis de savoir qu'il existait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à 4 fabriques ; la tuilerie Pascaud, la tuilerie Nercam, les tuileries Daney-Maura et Daney dit « le banquier ». On suppose que les deux dernières étaient issues de la même famille.

A noter que ces fabriques produisaient non seulement des tuiles, des briques, mais aussi de la chaux par la cuisson de la pierre ; selon nos informations, il fallait cuire durant 3 jours et 3 nuits la pierre pour obtenir la chaux qui servait au traitement de la vigne. Notons également que tout ou partie de ces tuileries vendaient également du bois, nous l'avons découvert à travers des entêtes de documents issus de ces fabriques.

Nous sommes donc allés à la rencontre de descendants ou habitants du quartier afin d'obtenir davantage d'information sur le sujet. Pour cela nous nous sommes rapprochés de Mme Véronique MOTHES, descendante de la famille DANEY et de M. Christian DELMOULY habitant sur les lieux de l'ancienne tuilerie Nercam.

Mme MOTHES se rappelle d'une anecdote concernant son aïeul Louis DANEY, dit « le banquier » qui se rendait le mercredi ou le jeudi au marché de Villandraut où il prêtait de l'argent, d'où le surnom. L'activité était alors prospère.

Nous avons pu nous rendre sur les lieux même

de l'ancienne tuilerie Daney en compagnie de la propriétaire des lieux et des occupants qui nous ont chaleureusement accueillis. Mme MOTHES nous a montré une photo de la tuilerie de ses aïeux datant probablement de la fin du XVIII<sup>e</sup> ou début du XIX<sup>e</sup> siècle, sur laquelle ouvriers, femmes et enfants posent devant l'usine. Il reste encore aujourd'hui les vestiges de cette tuilerie, avec la partie droite de celle-ci, servant aujourd'hui d'abri.

Christian DELMOULY qui demeure dans les locaux de l'ancienne tuilerie Nercam, face à l'ancienne tuilerie Pascaud nous raconte que la tuilerie Nercam avait fait faillite début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les locaux avaient été rachetés par la biscuiterie Olibet de BORDEAUX. C'est son grand père qui avait acquis la maison en 1904 auprès de la biscuiterie Olibet. La tuilerie Pascaud avait racheté les fours de la tuilerie Nercam.

Il se souvient avoir vu fonctionner la tuilerie Pascaud dans l'après guerre, dans les années 50 ; les chevaux tournaient pour malaxer l'argile se rappelle-t-il. L'argile était ensuite entreposée sur des chariots pour être travaillée par des machines qui taillaient les briques à la longueur voulue. Puis avec un objet en bois permettait aux ouvriers de creuser les briques qu'ils mettaient à sécher dans l'entrepôt.

La tuilerie Pascaud a cessé définitivement son activité probablement à la fin des années 50, à la suite d'une tempête qui a fait tomber le hangar sur le charretier, qui en avait perdu une jambe.

Mme MOTHES et M. DELMOULY nous montrent des briques issues des fabriques Daney et Nercam ; ces dernières portent les estampilles de leurs fabriques.

Nous tenons à remercier chaleureusement ces personnes qui ont fait quelques recherches pour agrémenter notre article et raconté quelques anecdotes sur le passé de ce quartier.



## AL QARARA



La commune de Fargues est membre, depuis plusieurs années, avec la commune de Saint-Pierre-d'Aurillac du Collectif Al Qarara.

Ce Collectif a pour but de favoriser, de mettre en œuvre des actions de solidarité et de participer aux projets de création d'un centre de jeux pour les enfants et les familles d'Al Qarara, ville palestinienne située dans la bande de Gaza.

C'est ainsi que les deux communes ont pu accueillir durant deux semaines, au mois de novembre 2022, Salam, médecin, et son père Ibrahim, responsables de l'Association HUDA (Human Developmental Association) qui œuvre à la construction de ce centre social dans cette ville de la bande de Gaza.

Ils ont pu s'enrichir de conseils et d'idées en matière de culture maraîchère, de gestion de l'eau et d'élevage (visites de l'AURINGLETA et d'une ferme expérimentale sur la commune d'Aillas). Ils ont également pu échanger avec le milieu médical sud girondin, domaine de prédilection de Salam.

Un accueil chaleureux leur a été réservé et ils ont pu partager des repas conviviaux, des balades en forêt sur la piste cyclable et sur le site de la plaine de loisirs de « Garbay » à Fargues. Plusieurs réunions publiques de présentation des actions de leur association leur ont permis de repartir le cœur rempli d'amitié et d'humanité.



## N'DIOB

Dans le cadre des coopérations décentralisées que la municipalité de Fargues a entamée depuis maintenant 17 ans en collaboration avec la commune de Saint-Pierre-d'Aurillac, l'ONG ACAD (Agence de Coopération et d'Aide au Développement) et l'agence de l'eau Adour Garonne, il a été donné l'opportunité à Monsieur le Maire de voyager hors les murs et de se diriger vers le Sénégal.

Après la Palestine et le Burkina Fasso, c'est sur le territoire Sénégalais que nous écrivons une nouvelle page de notre activité humanitaire. C'est par une convention triennale qui a été signée entre les trois Municipalités qu'un nouvel engagement a été concrétisé.

Du 11 au 19 février dernier, Monsieur le Maire de Fargues, Stéphane Denoyelle, (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac) accompagnés de Mesdames Mireille Muraski et Sylvie Bernard (membres de l'ONG ACAD) sont partis en mission afin de découvrir une région du Sénégal située au confluent des fleuves Sine et Saloum et à environ 300 km à l'Ouest de Dakar en plein désert Sénégalais.

Cette mission ayant pour but, entre autres de faciliter et d'accorder aux habitants de la ville de Ndiob l'accès à des latrines, aussi bien à l'intérieur des villes et villages, que dans des lieux publics, école, maisons de santé, espaces d'habitations pour personnes âgées. En effet, beaucoup d'habitants de cette partie du Sénégal n'ont pas accès à ce confort qui nous paraît anodin car il fait parti de notre quotidien.

Ces aménagements, toutefois sommaires, permettront aux populations, en plus de l'accès à l'eau dans certains quartiers, d'améliorer leur condition de vie. Cela permettra également de lutter contre une pollution prégnante liée au mode de vie.

Cette mission a également permis de prendre conscience de similitudes météorologiques et climatiques avec les phénomènes suivants : chaleur excessive => sécheresse accentuée => diminution importante des précipitations => salinisation des terres cultivables en bordure des fleuves et de l'océan ; donc exode des populations locales, abandon des terres et donc résilience pour une souveraineté alimentaire.

Par ailleurs, cette mission s'est rendue sur le site de plusieurs installations agro-écologiques et autogérées par les populations qui permettront de fournir en fruits et légumes aux autochtones.

Une délégation dont Monsieur Oumar BA, Maire de Ndiob sera accueillie chez nous, ce mois de juin, afin de concrétiser et sceller cette coopération qui pourrait être étendue à d'autres domaines (école, vie associative avec des liens d'échanges culturels...).

Conscient de l'immensité de la tâche, la Municipalité de Fargues reste engagée dans ces programmes humanitaires et lance un appel aux bonnes volontés qui souhaitent s'associer à cette démarche humanitaire pour la paix et le respect des peuples mais aussi pour lier nos intérêts communs qui contribueront également à sauver notre planète.





## Ça s'est passé ces derniers mois...

### 06 Janvier : VŒUX DU MAIRE

Le vendredi 6 janvier eurent lieu les traditionnels vœux de la municipalité. Après deux années de vœux en « distanciel » vous étiez près de 150 personnes dans la MTL à assister à cette 1ère cérémonie en présentiel de la nouvelle équipe municipale.



un carnaval. Après s'être donné rendez-vous à la MTL, petits et grands ont défilé jusqu'au stade au son de la banda « Los Gaujos » de Barsac. Tout le monde s'est ensuite retrouvé devant le spectacle « Le Grand Jeu du Kiperpart » avant de passer la soirée autour d'un repas et d'une soirée dansante.



Merci à tous les organisateurs et participants d'avoir assisté et participé à ce très joli carnaval.

Sud-Gironde

- Mme Isabelle DEXPERT, Vice-présidente du Département de la Gironde, Chargée des politiques éducatives et des collèges, Conseillère départementale du canton Sud-Gironde, Maire de Bazas  
- Mr Robert RONCOLI, Maire de Fargues  
- Mr Alexandre LACAZE, Architecte en charge du projet



Cette convention concrétise la réflexion, effectuée depuis de long mois, du remplacement du groupe scolaire maternelle avant que ne débute les travaux du bâtiment dans les prochaines semaines.

### 12 Février : LE TRAIL DES VALENTIN



Le Trail des Valentin a cette année encore rassemblé beaucoup de coureurs et marcheurs sur nos chemins Farguais. Merci à vous tous d'avoir participé à cette édition ainsi qu'à tous les organisateurs et bénévoles d'avoir fait en sorte que ce Trail soit un bel évènement Farguais.



### 01 Avril : L'EXPOSITION ANNUELLE



organisée par la section peinture du Foyer Rural a eu lieu le samedi 01 avril en présence de tous les artistes dans la Maison du Temps Libre. De nombreux visiteurs sont venus admirer toutes ces œuvres lors de cette journée.

Merci aux artistes de nous avoir fait partager ce moment et l'ensemble de leurs œuvres.

### 13 Avril : CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE

Le jeudi 13 avril 2023, la commune a signé avec le Conseil Départemental de la Gironde une Convention d'Aménagement d'École (CAE).

Celle-ci fut signée en présence de :  
- Mr Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil départemental de la Gironde, Conseiller départemental du canton

### 25 Mars : CARNAVAL



L'Association des parents d'élèves «Les petites mains de Fargues» a organisé

### 28 avril : FESTIVITÉ DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Remise de bavoirs aux nouveaux nés par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le 28 avril, le Centre Communal d'Action Sociale a de nouveau honoré les nouveaux nés farguais de présents lors d'une petite cérémonie très appréciée par les heureux parents.

## 08 Mai : CÉRÉMONIE DU 08 MAI



La cérémonie du 8 mai s'est déroulée sous le soleil et en présence d'une cinquantaine de personnes accompagnées de membres d'associations de

la commune et d'autorités publiques. La journée s'est poursuivie devant la Maison du Temps Libre autour d'un repas partagé par des administrés. Ce moment de convivialité fut très agréable et sera renouvelé.

## 16 Mai : BAROUF AU MUSÉE



Les enfants des classes de CM1 et CM2 des écoles de Saint-Morillon et Fargues se sont produits le Mardi 16 mai 2023 aux Carmes de Langon dans un très beau spectacle «Barouf au musée».

La municipalité remercie et félicite, pour leur travail et leurs investissements, les enfants ainsi que les enseignantes des deux écoles (Mesdames Séverine DUHAMEL et Claire NOIZEE pour l'école de Saint Morillon associées à Mesdames Véronique BARUSSEAU et Caroline FELLRATH de l'école de Fargues).



## 19 Mai : JOURNÉE MONDIALE DES MICI

A l'occasion de la journée mondiale des MICI (Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin) et RCH (Rectocolite Hémorragique), la Mairie s'est illuminée de violet afin d'apporter son soutien et sa solidarité à la cause de la lutte contre les maladies de CROHN et RCH.

Plus d'information sur le site <https://www.afa.asso.fr>

## 25 Juin : VIDE GRENIER DES PARENTS D'ÉLÈVES

## 01 Juillet : MARCHÉ GOURMAND AVEC FEU D'ARTIFICE AU STADE.

« Diverses animations aux programmes : Randonnée VTT, marche, expositions de voitures anciennes, concours de pétanque, repas en musique, feu d'artifice...

## 08 juillet au 4 septembre : VACANCES SCOLAIRES D'ÉTÉ

## 04 Septembre : RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

## 01 Octobre : FESTIVAL ROCK'N ROSE



Il s'agit d'un festival autour de l'univers de la voiture ancienne, de la pinup et du rockabilly. Cette manifestation est organisée par l'association Farguaise « Talon Au Plancher » pour Octobre Rose.

L'objectif est de collecter un maximum de fonds pour le dépistage du cancer qui seront reversés au Comité Dépistage et Prévention des Cancers.

## 21 octobre au lundi 6 novembre : VACANCES SCOLAIRES DE LA TOUSSAINT

### ILS SE SONT UNIS

Mme LUSSON  
Alexandra et M. FAUDET  
Fabrice,  
27 mai 2023

### LES PETITS NOUVEAUX

PEYRÉ Maël  
14 décembre 2022  
BARBOUX Alma,  
Eléonore,  
27 décembre 2022  
GRECH Noa, Daniel,  
Gilles  
6 janvier 2023  
LAURENT Louise,  
19 janvier 2023  
HILT Lucie, Maryse,  
Martine,  
28 janvier 2023  
LEFEBVRE Sélényah,  
Esmey,  
22 février 2023  
BLANCHARD Telyo,  
Didier, Max,  
10 mars 2023  
BERNARDI BARRAULT  
Camille, Célia, Marie  
21 mars 2023  
PEREIRA Charlie,  
Emilienne, Marion  
2 mai 2023

### ILS NOUS ONT QUITTÉ

M. GUICHENEY  
Georges  
28 mars 2023  
Mme SPRUNCK  
Andrée  
20 mai 2023  
M. SORE Hubert  
22 mai 2023

### ERRATUM

La municipalité tient à présenter toutes ses excuses à la famille BALMANN suite à la non parution de l'avis de décès de Monsieur BALMANN Gérard décédé le 19 septembre 2022.



## Union Sportive Fargues - Toulenne

Au cours de la saison écoulée, l'école de football de Fargues - Toulenne a organisé 2 stages de football au cours des vacances de Février et Avril.

Ceux-ci se sont très bien déroulés et furent des réussites.

Afin de continuer cette dynamique, l'US Fargues Toulenne prépare la saison prochaine et recrute des joueurs.

Le club présentera un groupe dans les catégories U16-U17 (2007/2008), U14-U15 (2009/2010), U12-U13 (2011/2012), U10-U11 (2013/2014) et bien sur des U8-U9 et U6-U7.

Ces équipes participeront ainsi aux divers matchs organisés contre diverses équipes sur les installations de la commune encadré par des éducateurs diplômés.

Pour plus de renseignements, contacter André 06 80 65 59 07 ou Marcel 06 30 03 89 46.

Le club est également à la recherche d'emplois civiques pour les aider dans l'encadrement de leurs activités sportives.

## Informations diverses



### Jardins partagés

La commune de Fargues possède un terrain (d'une capacité de 4 à 5 lots possibles) qu'elle souhaite mettre à la disposition de ses habitants afin de faire des jardins partagés. Les administrés intéressés par cette proposition peuvent envoyer leurs demandes par écrit à la mairie (par mail : [mairie-fargues@wanadoo.fr](mailto:mairie-fargues@wanadoo.fr) ou par courrier Mairie – 13, Route des Ecoles – 33210 FARGUES). Les demandes seront étudiées et une convention d'occupation sera établie par la mairie afin d'en établir le cadre.

### Obligation légale de débroussaillage

La commune de Fargues étant une commune forestière, elle est concernée par l'Obligation de Débroussaillage (OLD).

#### Que dit la loi sur l'obligation de débroussailler ?

Depuis 2001, le Code forestier oblige les propriétaires de terrains situés à proximité de certaines zones à risques d'assurer le débroussaillage de leur propriété.

Ce débroussaillage consiste à éliminer les végétaux susceptibles de propager un incendie, aux abords des habitations. Il peut donc s'agir d'élaguer des arbres ou des arbustes, ou bien d'éliminer herbe, branchages, feuilles...

Hors des zones classées « risque d'incendie » par la loi, une décision préfectorale peut également imposer le débroussaillage sur un terrain jusqu'à 50 mètres autour d'une habitation.

#### Quelles sont les zones concernées par l'obligation de débroussaillage ?

Les zones concernées par l'obligation de débroussaillage sont des **zones très fortement exposées aux risques d'incendie**.

D'après l'article 133-1 du Code forestier, les zones exposées aux risques d'incendie sont :

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Corse
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie

L'obligation légale de débroussailler (OLD) peut également s'appliquer aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, etc... (article L132-1 à L132-3 du Code forestier).

#### Sur quel périmètre débroussailler ?

Lorsque votre habitation se situe en zone urbaine, vous devez débroussailler intégralement votre terrain, qu'il comporte ou non une construction.

En **zone rurale**, seuls les terrains construits (maisons et dépendances, piscines, etc.) dans un rayon de 50 mètres doivent être débroussaillés.

### Recensement population 2023

Tous les 5 ans, a lieu le recensement de la population à l'initiative de l'INSEE. La commune est alors sollicitée par ce service afin d'organiser, sur le terrain et au niveau administratif, ce recensement qui se déroule sur quatre semaines à compter du deuxième jeudi de janvier, soit du 19 janvier au 18 février 2023. Notre commune est divisée en trois districts d'environ 250/280 logements. Maryline, Sheerylin et Valérie ont assuré la mission d'agents recenseurs avec beaucoup de professionnalisme, de discrétion, de ténacité et de mérite. **En effet, beaucoup de logements ont encore du mal à être identifiés car ils n'ont pas d'adresse visible (boîte à lettres avec un numéro et/ou un nom manquants), et nous profitons de cet article pour vous rappeler d'être vigilants à l'identification de votre adresse !!**

Le recensement de la population, pourquoi ? Le nombre d'habitants est une donnée capitale pour la collectivité. En effet, il détermine les contributions budgétaires, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement – DGF (de l'Etat), qui sont indispensables pour le fonctionnement du service public. Également, le nombre d'habitants permet de décider des équipements collectifs dont la commune doit se doter (école : nombre de classes, équipements de restauration scolaire, équipements sportifs, etc ...), mais aussi, il permet de définir le nombre de membres à élire pour le Conseil Municipal.

Voici donc détaillé en quelques chiffres le résultat du recensement de la population 2023 :

#### Logements :

- Résidences principales : 698
- Logements occasionnels ou secondaires : 14
- Logements vacants : 64 (logements en cours de construction pour la grande majorité)

**Total logements : 776 contre 745 en 2017**

**Population : 1 618 habitants contre 1 591 habitants en 2017**

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal tiennent à remercier les trois agents recenseurs ainsi que la population pour leur implication lors de ce recensement.

### Bibliothèque Intercommunale

Dans le cadre de la fermeture annuelle du réseau des Bibliothèques Intercommunales, la bibliothèque de Fargues sera fermée tout le mois d'Août 2023.



# Budget



## IMPOSITION

Le Conseil Municipal a décidé que les taux d'imposition communaux 2023 n'augmenteraient pas.

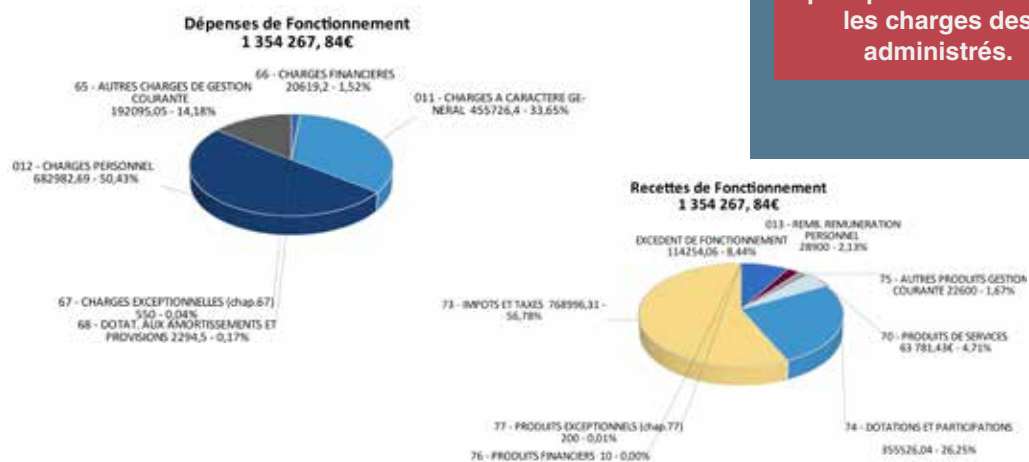
Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition de 7,1% en moyenne décidée par l'Etat, Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal ont pris la décision de ne pas alourdir plus pour cette année les charges des administrés.

Le 06 avril 2023, le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire, a voté le budget 2023 de la commune pour un **montant cumulé de 2.759.090,18 € en dépenses et 2.817.617,00 € en recettes.**

Il se décompose tel qui suit :

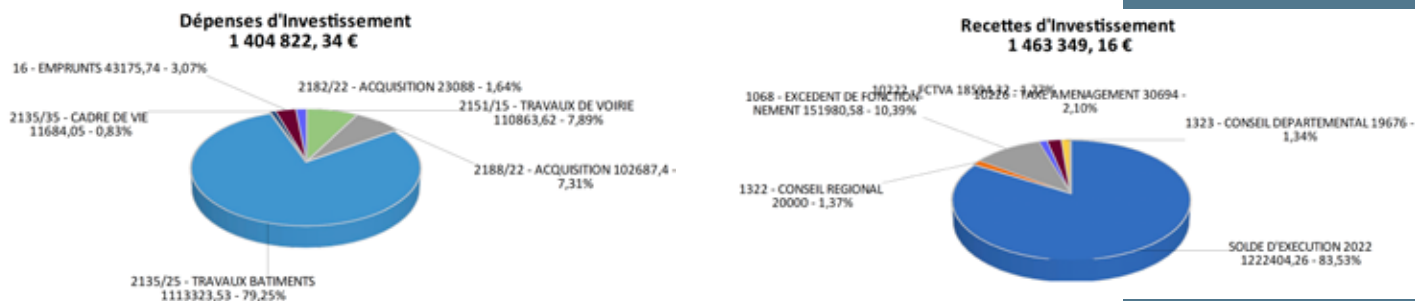
### Section de fonctionnement

Dépenses : 1.354.267,84 €  
Recettes : 1.354.267,84 €



### Section investissement

Dépenses : 1.404.822,34 €  
Recettes : 1.463.349,16 €



## LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2023

### Aménagements Plaine des Sports :

- Installation des jeux pour enfants acquis en 2022 pour la plaine des sports.
- Drainage de la plaine des sports et réfection de l'éclairage.
- Création d'un parcours d'orientation.

### Bâtiments Communaux :

- Sonorisation de la Maison du Temps Libre et de l'église.
- Rénovation des toitures de l'église et du lavoir.
- Embellissement : Fleurissement de la Mairie.
- Équipement de plusieurs points lumineux à LED sur la voirie communale.
- Restructuration du pôle éducatif.

### Sécurité Incendie :

- Installation de points d'eau incendie à la plaine de loisirs de GARBAY et sur la ZI de COUSSERES
- Création d'un accès pompiers à la plaine de loisirs de GARBAY et à la plaine des sports
- Création d'une Interconnexion Langon – Fargues pour la ZI de COUSSERES.





**Pour rester informé de l'actualité de Fargues, rejoignez nous sur ...**



[fargues-de-langon.com](http://fargues-de-langon.com)



Fargues de Langon



Application  
Panneau Pocket  
(gratuite)

**Application IntraMuros (gratuite)**



**Mairie de Fargues**  
13, route des écoles  
33210 FARGUES  
05 56 63 31 42  
[mairie-fargues@wanadoo.fr](mailto:mairie-fargues@wanadoo.fr)

Directeur de la publication et  
coordination :  
Bruno Gérard  
Mairie de Fargues :  
05 56 63 31 42  
Graphisme et Impression :  
AD2C - Toulence  
Dépôt légal à parution



# Le Plan Communal de Sauvegarde

Article premier de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile : "La sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées".

Le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – PCS doit permettre de mettre en place une organisation de nature à faire face à des situations très diverses :

- catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...);
- perturbations de la vie collective par des phénomènes climatiques (tempête et autres intempéries...) ou par le dysfonctionnement des réseaux (transports, énergie, eau...); accidents plus courants (de la circulation, incendies...);
- problèmes sanitaires (canicule, épidémie, méningite, légionelloses...)

A partir de l'identification des risques et des vulnérabilités locales, l'objectif est donc de s'organiser pour n'être pas pris au dépourvu, garantir une alerte précoce et être collectivement prêts à une gestion opérationnelle d'événements inhabituels ou déstabilisants

- en identifiant les intervenants indispensables et les partenaires nécessaires,
- en se dotant de protocoles d'ordre ainsi que d'outils techniques pour pouvoir faire face à ces événements – notamment ceux à cinétique rapide où il est impératif de réagir dans l'urgence – en leur donnant toujours une réponse diligente et adaptée afin de ne pas basculer dans la crise.

De manière générale, le maire assure la direction des opérations de secours dans la limite de sa commune jusqu'à ce que, si nécessaire, le préfet assume cette responsabilité soit lors de la mise en œuvre du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), soit lorsque l'événement concerne plusieurs communes du département ou encore si l'événement dépasse les capacités d'une commune. En tout état de cause, le maire met en œuvre les premières mesures d'urgence et de sauvegarde – alerte, afin que chacun puisse adopter un comportement adéquat et se mettre en sécurité; appui aux services de secours, éventuellement périmètres de sécurité, mises à l'abri, évacuations; soutien des populations (hébergement, ravitaillement...). C'est lui qui coordonne l'information des autorités et des médias.

Les actions de la commune après la phase d'urgence sont également importantes : soutien des éventuels sinistrés, évaluation des dégâts, estimation des besoins, remise en état des infrastructures...

Certes, le PCS ne peut que tenir compte des capacités humaines et techniques de la commune.

Le PCS a vocation à être diffusé pour atteindre son objectif d'information et à être complété par des actions de communication consécutives et conséquentes – particulièrement quant aux consignes qui permettent de réagir et de mettre en œuvre les bonnes réponses de proximité en cas d'événement de sécurité civile.

Enfin, le PCS ne saurait dispenser

- des mesures de diminution des vulnérabilités identifiées,
- ni, bien entendu, de la prise en compte individuelle de chaque risque.

**Un flyer est distribué dans ce bulletin municipal afin de recenser les personnes de la commune désirant faire partie de ce plan.**

**VOUS AVEZ DES COMPÉTENCES QUE VOUS JUGEZ UTILES POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?**

**REPLISSEZ LE FLYER-QUESTIONNAIRE ET REMETTEZ LE A LA MAIRIE DES QUE POSSIBLE**